



L'ÉCHO MUNICIPAL

JANVIER 2014

SOMMAIRE

Présentations des Ormes	p. 1	Pages Pratiques	p. 21 à 23
Les Conseils Municipaux	p. 2 à 8	L'Ecole	p. 24
Informations Communales	p. 9 à 16	La Vie des Associations	p. 25 à 33
Natura 2000	p. 17 et 18	Informations Générales	p. 34 à 36
Histoire	p. 19 et 20	Etat Civil	p.37 et 38

Rédaction, diffusion Mairie des Ormes-sur-Voulzie 77134 - ☎ 01 64 01 77 73 - Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr





La Mairie



L'Eglise



Le Lavoir et la Roue à aubes

LES ORMES SUR VOULZIE

Population : 871 Ormois (recensement de 2009)

Superficie 1 222 ha

Canton de BRAY SUR SEINE

Arrondissement de PROVINS

Permanences de la Mairie

Lundi de 14h 30 à 17h30
Jeudi de 14h à 17h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Téléphone : 01 64 01 77 73

Fax : 01 64 01 70 11

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h
Mardi, Jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h30

Téléphone : 01 60 58 88 34

Courriel : mairie.ormes-s-voulzie@wanadoo.fr

TÉLÉPHONES UTILES

École Publique des Ormes : 01 64 01 71 49

Culte Catholique : 01 60 67 31 19

Gendarmerie Nationale (Bray sur Seine) :
01 64 60 25 00

Hôpital Léon Binet (Provins) :
01 64 60 40 00

Clinique Saint Brice (Provins) :
0 826 39 99 30

E.D.F. dépannage électricité 24h/24 :
0 972 67 5077

G.D.F. urgence sécurité gaz :
0 800 47 33 33

Lyonnaise des Eaux : urgence 24h /24
0 977 401 143

Sous-Préfecture de PROVINS :
01 60 58 57 77

Préfecture de MELUN : 01 64 71 77 77

NUMÉROS D'URGENCE

S.A.M.U : 15

POLICE : 17

POMPIERS : 18

Centre ANTI-POISONS :
01 40 05 48 48

Les Secours : 112 depuis votre portable
en zone Européenne.

Les gardes des médecins n'étant pas assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : **appeler le « 15 »**
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de Provins : **01 64 60 27 80**

Ramassage des ordures ménagères et ramassage du tri sélectif : voir calendrier du S.M.E.T.O.M. G.E.E.O.D.E.

CONSEILS MUNICIPAUX

Compte rendu du 09 JUILLET 2013

Le 09 juillet 2013, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 28 juin 2013, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – MOREAU PATRICIA - COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – VARECHARD RENE – MONMART ALAIN – CANIAC ALAIN - GUILLAUME LIONEL

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- BUSATO JEAN représenté par VERNET PHILIPPE
- TAILLANDIER FRANCK représenté par CANIAC ALAIN

Compte-rendu

Observation de Madame SOLOHUB sur le dernier compte rendu, elle souligne qu'un arrêté de circulation aux sorties des écoles doit être pris et non pas un arrêté de stationnement. Tous les membres présents ont signé.

Procès verbal de mise à disposition du service assainissement de la commune au SICTEUCEO – VERNET Philippe – CM N° 77 347 09 07 2013 01

Monsieur VERNET présente au Conseil le procès verbal de mise à disposition du service assainissement de la commune au SICTEUCEO (Syndicat Intercommunal de collecte et de Traitement des Eaux Usées de Chalmaison, d'Everly et des Ormes-sur-Voulzie).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte le principe et autorise le Maire à signer le dit procès verbal.

Délibération prise à l'unanimité.

Rapport sur l'eau 2012 – VERNET Philippe – CM N° 77 347 09 07 2013 02

Conformément aux articles L2224-5 et D 2224-1 du code général des collectivités territoriales Monsieur VERNET présente à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il est demandé à l'assemblée municipale de donner son avis sur le rapport suivant (ci-annexé) et notamment :

- indicateurs techniques : points de prélèvements, nombre d'habitants, nombre de résidents permanents et saisonniers, nombre de branchements, volumes d'eau distribués ;
- indicateurs financiers : pour le prix de l'eau, tous les éléments relatifs au prix du mètre cube, les modalités de tarification selon les types d'abonnement, les redevances de l'agence de l'eau et du FNDAE, la TVA, surtaxes communales ; pour la gestion, encours de la dette.

Délibération prise à l'unanimité.

SIESM – Désignation de 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant représentant la commune au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne – VERNET Philippe – CM N° 77 347 09 07 2013 03

Considérant que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne sera créé au 1^{er} janvier 2014, et qu'il convient qu'à cette date les membres des comités de territoire soient désignés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- A élu comme délégués représentant la commune au sein du comité de territoire :

2 délégués titulaires : Monsieur COUSTALAT Jean Pierre
Monsieur VARÈCHARD René
1 délégué suppléant : Monsieur MAURY Yannick

Fixation de la répartition des sièges communautaires au sein de la communauté issue de la fusion entre la CC de la Bassée et de la CC du Montois et Choix d'une gouvernance transitoire pour la nouvelle communauté entre le 1^{er} janvier 2014 et l'installation du conseil communautaire issu du renouvellement intégral des conseils municipaux – VERNET Philippe - CM N° 77 347 09 07 2013 04

Le Conseil municipal,

Vu l'arrêté DRCL-BCCL 2013 n°15 portant création d'une communauté de communes issue de la fusion des communautés de La Bassée et du Montois en date du 18 mars 2013,

DECIDE

- De retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du conseil communautaire de la communauté au 1^{er} janvier 2014 égal à 57
- De fixer leur répartition entre les communes membres à raison de :
 - 1 Sièges et 1 suppléant pour une Commune de 0 à 799 habitants
 - 2 Sièges pour une Commune de 800 à 1199 habitants
 - 3 Sièges pour une Commune de 1200 à 1599 habitants
 - 4 Sièges pour une Commune de 1600 à 1999 habitants
 - 5 Sièges pour une Commune de 2000 habitants et plus

Soit la représentation comme suit au 1^{er} janvier 2014 :

COMMUNE DE : (classées en fonction de leur population au 1er janvier 2011)	NOMBRE DE SIEGES
Donnemarie-Dontilly	5
Bray-sur-Seine	5
Gouaix	3
Montigny-Lencoup	3
Châtenay-sur-Seine	2
Les Ormes-sur-Voulzie	2
Bazoches-lès-Bray	2
Chalmaison	1 (et 1 suppléant)
Mousseaux-lès-Bray	1 (et 1 suppléant)
Savins	1 (et 1 suppléant)
Hermé	1 (et 1 suppléant)
Fontaine-Fourches	1 (et 1 suppléant)
Villeneuve-les-Bordes	1 (et 1 suppléant)
Everly	1 (et 1 suppléant)
Jutigny	1 (et 1 suppléant)
Gurcy-le-Châtel	1 (et 1 suppléant)
Vimpelles	1 (et 1 suppléant)
Villenauxe-la-Petite	1 (et 1 suppléant)
Mons-en-Montois	1 (et 1 suppléant)
Sognolles-en-Montois	1 (et 1 suppléant)
Noyen-sur-Seine	1 (et 1 suppléant)
Mouy-sur-Seine	1 (et 1 suppléant)
Jaulnes	1 (et 1 suppléant)
Saint-Sauveur-lès-Bray	1 (et 1 suppléant)
Balloy	1 (et 1 suppléant)
Villiers-sur-Seine	1 (et 1 suppléant)
Egligny	1 (et 1 suppléant)
Montigny-le-Guesdier	1 (et 1 suppléant)
Coutençon	1 (et 1 suppléant)

Thénisy	1 (et 1 suppléant)
Villuis	1 (et 1 suppléant)
Luisetaines	1 (et 1 suppléant)
Meigneux	1 (et 1 suppléant)
Cessey-en-Montois	1 (et 1 suppléant)
La Tombe	1 (et 1 suppléant)
Paroy	1 (et 1 suppléant)
Lizines	1 (et 1 suppléant)
Gravon	1 (et 1 suppléant)
Grisy-sur-Seine	1 (et 1 suppléant)
Baby	1 (et 1 suppléant)
Sigy	1 (et 1 suppléant)
Passy-sur-Seine	1 (et 1 suppléant)
	TOTAL : 57

Délibération prise à l'unanimité.

Informations Générales Communales – CM N° 77 347 09 07 2013 05

♦ Madame SOLOHUB – Compte rendu de la réunion avec l'école : Départ de Monsieur FORTIN et remplacé par Madame DUCHÉ Anne – prochaine rentrée des classes le 03 septembre 2013 avec 84 élèves et maintien de la 4^{ème} classe – Stage de remise à niveau dernière semaine d'août 2013

Compte rendu du 26 SEPTEMBRE 2013

Le 26 septembre 2013, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 17 septembre 2013, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – MOREAU PATRICIA - COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – MONMART ALAIN – CANIAC ALAIN - GUILLAUME LIONEL – TAILLANDIER FRANCK – BUSATO JEAN

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- VARECHARD RENE représenté par VERNET PHILIPPE

Résidence des Ormes : validation du choix de l'appel d'offre - VERNET Philippe – CM N° 77 347 26 09 2013 01

Monsieur VERNET informe l'assemblée des résultats de l'appel d'offres pour les travaux « Renforcement de chaussée et création de trottoirs avec bordures existantes au lieu dit Résidence des Ormes ».

L'entreprise SAS PAGOT a été déclarée adjudicataire pour la somme de 154 367.50 HT soit 184 623.53 TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le marché.

Délibération prise à l'unanimité.

Les travaux débuteront au 15 octobre 2013. Un courrier sera envoyé au colotis.

Il est à noter que les deux ralentisseurs seront faits en 2014, ils seront subventionnés à 50 % par les amendes de police.

Recrutement d'un agent non titulaire pour le remplacement d'un agent momentanément indisponible – VERNET Philippe – CM N° 77 347 26 09 2013 02

Vu l'exposé du Maire,

Considérant qu'il convient de pourvoir au remplacement du personnel momentanément indisponible en cas de congé ou en cas de maladie ordinaire ou d'accident de travail, afin de ne pas interrompre le bon fonctionnement des services communaux.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à effectuer les recrutements nécessaires pour remplacer le personnel momentanément indisponible,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif au statut des agents non titulaires de la Fonction publique territoriale.

Création d'un deuxième poste « emploi d'avenir » – VERNET Philippe – CM N° 77 347 26 09 2013 03

Vu l'arrêté du 31 octobre 2012 fixant le montant de l'aide de l'Etat pour les emplois d'avenir, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un deuxième poste en emploi d'avenir « service technique » pour 35 heures par semaine, rémunération brute mensuelle : 1430.00€. Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois dans la limite de 36 mois. Notre contact est la Mission Locale du Provençois qui est en rapport avec Pôle emploi et autorise par conséquent, Monsieur le Maire à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat ainsi que les contrats de recrutement des agents en emplois d'avenir et dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Informations Générales Communales – CM N° 77 347 26 09 2013 04

- ♦ Monsieur de NATALE : problèmes au point vert et chemin de la croix : il serait souhaitable de limiter les véhicules style camions au point vert, par la pose d'un portique ou par la mise à disposition d'une clé pour les citoyens de la commune par l'ouverture d'une barrière. Propositions à l'étude. Pour le chemin de la croix, une grande quantité de poubelles sont entassées au dépôt verre et journaux, il a été décidé de retirer les containers.
- ♦ Monsieur VERNET : Changement de prestataire – nouveau contrat de maintenance de l'éclairage public 2013 à 2016, l'entreprise SOMELEC a été retenue.
- ♦ Monsieur COUSTALAT : SMETOM – Projet éventuel de déchetterie aux Ormes-sur-Voulzie. Affaire à suivre.
- ♦ Monsieur VERNET : rappel : AGRENABA - samedi 28 septembre – démonstration de débardage à cheval sur le site des Ormes sur Voulzie.
- ♦ Monsieur de NATALE : Programmation des travaux en 2014, la commission doit se réunir prochainement.
- ♦ Monsieur VERNET : prochaines élections municipales les 23 et 30 mars 2014.
- ♦ Madame MOREAU : Plusieurs nids de poule sont à signaler grande rue de couture. Le rebouchage est prévu.
- ♦ Madame CANZIANI : rythmes scolaires pour la rentrée 2014 : Madame la directrice de l'école souhaiterait réunir le conseil municipal, les parents d'élèves, le conseil d'école afin de réfléchir sur les activités à venir sur la nouvelle gestion des rythmes scolaires.

Compte rendu du 28 NOVEMBRE 2013

Le 28 novembre 2013, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 16 novembre 2013, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – MOREAU PATRICIA - COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – MONMART

ALAIN – CANIAC ALAIN - GUILLAUME LIONEL – TAILLANDIER FRANCK – BUSATO
JEAN

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- VARECHARD RENE, excusé

Décision modificative M14 – MAURY Yannick – CM N° 77 347 28 11 2013 01

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Investissement – dépenses : 23 – 2315	+ 95 000.00 €
Investissement – dépenses : 21 – 2151	- 95 000.00 €

Délibération prise à l'unanimité.

Avenant N° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise PAGOT SAS pour le renforcement des rues au lieu dit « Résidence des Ormes » – VERNET Philippe – CM N° 77 347 28 11 2013 02

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le marché n° 20130000000010001 notifié le 19 août 2013, à l'entreprise PAGOT SAS pour les travaux supplémentaires.

Observant qu'il a été nécessaire :

* suite aux premiers terrassements pour la fondation du mur, le mur existant qui ne reposait sur aucune fondation, est tombé. Il est donc nécessaire de faire des travaux supplémentaires et un mur de soutènement différent de celui prévu initialement au projet. D'autre part, il apparaît que de la chaussée est à créer de façon plus importante qu'initialement prévu au projet ainsi que les trottoirs. De plus une grille avaloir au niveau du mur de soutènement sera créé.

* de porter le montant du marché initial de 154 367.50 € HT soit 184 623.53 € TTC à la somme de 18 578.75 € HT soit 22 220.19 € TTC soit 206 843.72 € TTC (TVA au taux de 19.6 %) soit une augmentation de l'ordre de 12 %.

* de prolonger le délai d'exécution de deux semaines.

D'approuver l'avenant n°1 aux marchés de travaux pour le renforcement des rues et D'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit avenant.

Délibération prise : POUR 11 – ABS 01

Refondation de l'école : modification des rythmes scolaires - VERNET Philippe – CM N° 77 347 28 11 2013 03

Le maire expose au Conseil municipal :

* que par délibération du 14 mars 2013, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires telle que prévue par le gouvernement dès la rentrée scolaire 2013/2014 a été rejetée par l'assemblée municipale.

* que par cette même délibération, il a été demandé expressément que le gouvernement, -entendu les observations soulevées par l'ensemble des partenaires concernés, - reconsidère le dossier dans sa globalité.

* que la circulaire du 10 octobre 2013 émanant de l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique de Seine et Marne, il apparaît qu'aucun élément nouveau ne permet d'envisager positivement la mise en œuvre de la « part communal » des nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2014/2015.

* les collectivités municipales ne sont pas globalement opposées à des aménagements structurels, mais souhaitent une approche moins contraignante et plus réaliste, les propositions, -en fait des obligations,- n'étant pas satisfaisantes pour les enfants, leurs parents, également pour les enseignants et les collectivités partenaires ; cette réforme, simple aménagement interne à l'Education Nationale est imposée aux collectivités locales par ses effets induits, et qui doivent s'approprier la gestion d'un temps quotidien, de fait délaissé par l'Etat.

CONSTATE

- l'absence de moyens administratifs, matériels et financiers.

- l'impossibilité de disposer de locaux d'accueil (incompatibilité d'occupation conjointe ou parallèle d'une classe par l'enseignant et l'animateur d'activités).
- les difficultés de recrutement d'un personnel eu égard aux impératifs des créneaux horaires quotidiens,
- la complexité de coordonner les transports scolaires.
- les perturbations ainsi créées pour l'école, les élèves et les familles sans contrepartie appréciable.
- l'aggravation des conséquences de cette réforme en milieu rural, déjà fort critiquée en zone urbaine.

DECIDE à l'unanimité

- de ne pas accepter les conséquences de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires telle que définie pour rentrée 2014/2015.
- de demander à nouveau, expressément que le gouvernement, entendu les observations soulevées par l'ensemble des partenaires concernés, reconsidère le dossier dans sa globalité.
- d'autoriser le Maire à signer tous actes aux effets ci-dessus.

D'adresser ampliation de la présente délibération à :

- Sous préfecture de Provins
- Inspection d'Académie de Seine et Marne
- Communauté de Communes de la Bassée.

Charte Régionale de la Biodiversité – VERNET Philippe – CM N° 77 347 28 11 2013 04

VU La délibération n° CR 40-12 relative à la politique régionale de l'eau 2013-2018.

Dans sa politique de l'eau, adoptée le 29 juin 2012, entrée en vigueur le 1er janvier 2013, le Conseil Régional a fixé des éco-conditions pour l'éligibilité à ses aides dans le domaine de l'assainissement.

Ces éco-conditions fixent un cadre commun à atteindre en matière de préservation de la ressource en eau, des milieux naturels et de la biodiversité et demandent :

- L'engagement de la collectivité dans une démarche d'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux (espaces verts, voiries, etc...)
- La mise en conformité des raccordements à l'assainissement du patrimoine privé et public de la collectivité
- L'adhésion à la charte régionale de la biodiversité

La charte régionale de la biodiversité a pour vocation de proposer à l'ensemble des acteurs franciliens un guide de bonnes pratiques. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, aux entreprises et aux associations. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Ile de France.

Considérant que l'octroi des subventions accordées par le Conseil Régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement est éco-conditionné :

Le Conseil municipal

- **PREND ACTE** de cet exposé et **N'AUTORISE PAS** le Maire à engager les démarches nécessaires pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil régional d'Ile-de-France dans le domaine de l'assainissement :

- Non Engagement de la collectivité à la mise en conformité des raccordements à l'assainissement de son patrimoine privé et public,
- Non Engagement de la collectivité vers l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires sur ses espaces publics et privés,
- Non Adhésion par la collectivité de la charte régionale de la biodiversité

Dans le cas d'un maître d'ouvrage regroupant plusieurs collectivités :

- Non Engagement à promouvoir auprès de ses adhérents les trois éco-conditions citées précédemment.

Délibération prise : CONTRE 07 – ABST 04 – POUR 01

Informations Générales Communales – CM N° 77 347 26 09 2013 04

- ♦ Monsieur VERNET : proposition du SIESM 77 pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques. Avis de principe du conseil : POUR 03 – CONTRE 07 – ABST 02.
- ♦ Monsieur VERNET : Demande d'autorisation d'Elise COLAS pour faire paître ses moutons autour de l'étangs en 2014. Avis de principe du conseil : POUR à l'unanimité.
- ♦ Monsieur VERNET informe le conseil de la réunion du 23/11 concernant le ru de Couture ; Monsieur SIQUIER, Président de l'Association des Riverains RFF, propose en 2014 une journée de nettoyage « Ru Propre ».
- ♦ Monsieur de NATALE : prévision d'une réunion de travaux.
- ♦ Monsieur VERNET Philippe : Demande d'un devis à ECTI pour le Plan Communal de Sauvegarde.
- ♦ Madame MOREAU : Parution de l'Echo municipal en janyier 2014.
- ♦ Madame CANZIANI : Installation des décorations de Noël samedi 30 novembre – Ramassage des jouets par TOP MOTO dimanche 01 décembre – Distribution des colis à la Maison de Retraite mardi 10 décembre – Distribution des colis aux anciens samedi 14 décembre – Fête de l'Ecole dimanche 15 décembre.

Compte rendu du 20 DECEMBRE 2013

Le 20 décembre 2013, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 12 décembre 2013, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur VERNET Philippe, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – MAURY YANNICK – CANZIANI MIREILLE – MOREAU PATRICIA - COUSTALAT JEAN-PIERRE – SOLOHUB SABRINA – MONMART ALAIN – CANIAC ALAIN - TAILLANDIER FRANCK – BUSATO JEAN – VARECHARD RENE.

Etaient absents ou excusés :

- AMRANI EMILIE.
- GUILLAUME LIONEL, excusé, représenté par MOREAU PATRICIA

Décision modificative M14 – MAURY Yannick – CM N° 77 347 20 12 2013 01

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Fonctionnement – dépenses : 012 – 6453 + 5 000.00 €

Fonctionnement – dépenses : 01121 – 61522 - 5 000.00 €

Délibération prise à l'unanimité.

Le conseil municipal décide à l'unanimité les modifications suivantes au budget M14 :

Investissement – dépenses : 21 – 2151 + 5 000.00 €

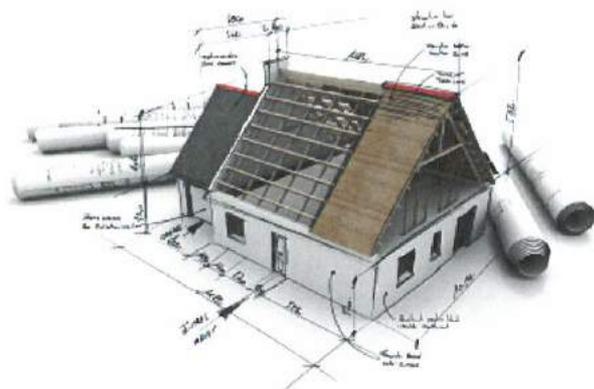
Investissement – dépenses : 20 – 2031 - 5 000.00 €

Délibération prise à l'unanimité.

Informations Générales Communales – CM N° 77 347 20 12 2013 02

- ♦ Monsieur VERNET : nombreux remerciements pour les colis de fin d'année.
- ♦ Monsieur VARECHARD informe l'assemblée que les travaux de débroussaillage du talus bordant le ru sont suspendus par l'ONF commanditée par RFF en attente du budget 2014.
- ♦ Monsieur MAURY propose que Rte de Bray soit apposée une bande de peinture pour matérialiser le stationnement des véhicules moitié chaussée moitié trottoirs.

COMMISSION DE L'URBANISME



TRAVAUX ANNÉE 2013

BLOT Antony	DP0773471300001	11/02/13	<i>Fenêtres de toit</i>
HURAND Jérôme	DP0773471300002	11/02/13	<i>Fenêtres de toit</i>
SOLE Thierry	DP0773471300003	04/03/13	<i>Lotissement d'un lot</i>
LEFEVRE Alain	DP0773471300005	12 /03/13	<i>Remplacement porte garage par fenêtre</i>
FROMONT André	DP0773471300004	18 /03/13	<i>Lotissement</i>
PLÉ Martine	DP0773471300006	04/04/13	<i>Ravalement, remplacement tuiles</i>
SOUDAN Fabrice	DP0773471300007	04/04/13	<i>Surélévation, création chambre</i>
MAHAUT Jean Philippe	DP0773471300008	08/04/13	<i>Remplacement clôture +portail</i>
BIVILLE Frédéric	DP0773471300009	22/04/13	<i>Fenêtre et fenêtres de toit</i>
MECILI Alexandre	DP0773471300010	13/05/13	<i>Condamnation porte de garage Clôture +portail</i>
NIQUET Pierre	DP0773471300011	13/05/13	<i>Réhausse mur de clôture</i>
ADOUARD Annie	DP0773471300012	13/05/13	<i>Fenêtres de toit</i>
AMRANI Ahmed	DP0773471300013	10/06/13	<i>Clôture</i>
ALVES Jonathan	DP0773471300014	16/06/13	<i>Abri bois</i>
MOREIRA FOLIO Mickael	PC0773471300001	15/07/13	<i>Maison</i>
BLOT Anthony	DP0773471300015	02/08/13	<i>Remplacement fenêtres</i>
AUTOUARD Francis	DP0773471300016	02/08/13	<i>Remplacement véranda</i>
MEHALA Murielle	DP0773471300017	02/08/13	<i>Panneaux photovoltaïques</i>
GUYNADIN Huluya	DP0773471300018	02/08/13	<i>Panneaux photovoltaïques</i>
RIVIERE Jean Pierre	PC0773471300002	17/08/13	<i>Reconstruction maison</i>
GLEMAIN Alexandre	DP0773471300019	16/09/13	<i>Fenêtres de toit modification fenêtre en porte</i>

VITU Gilles	DP0773471300021	30/09/13	<i>Clôture</i>
CLINI Maxime	DP0773471300022	30/09/13	<i>Fenêtres de toit</i>
ANDRIEUX Carole	DP0773471300023	14/10/13	<i>2 Box</i>
MARIN André	DP0773471300024	14/10/13	<i>Remplacement conduit cheminée</i>
BETELLI Yolande	DP0773471300025	04/11/13	<i>Abri de jardin</i>
LEROY Philippe	DP0773471300026	04/11/13	<i>Auvent</i>
PICOT Jean-Pierre	DP0773471300027	17/12/13	<i>Abri</i>

Légendes :

PC : Permis de Construire

DP : Déclaration Préalable

La commission de l'Urbanisme vous présente
ses meilleurs vœux pour l'année 2014.

Patricia MOREAU

REPAS DES SENIORS

Le dimanche 24 novembre nos séniors se sont réunis pour le traditionnel repas de fin d'année. Au nombre d'une cinquantaine, c'est dans la joie et la bonne humeur qu'ils ont passé la journée. Après un excellent repas ils ont pu danser sur des musiques entraînantes.

La journée fut bien agréable pour tout le monde.



OPÉRATION 1 ENFANT— 1 JOUET—1er DÉCEMBRE 2013

Pour la 10ème année, l'Association « TOP MOTO » et la Croix Rouge Française de Provins ont renouvelé leur opération « 1 ENFANT—1 JOUET ». Plus de 400 motards avaient répondu présents et c'est au son des bolides que s'est effectuée la collecte des jouets. Cette année encore, les ormois ont été très généreux. Merci pour tous les enfants défavorisés qui ont été gâtés grâce à vous.



Les habitants des Ormes ont encore été très généreux cette année.



Près de 400 motards ont participé à cette opération.

NOËL 2013 A L'ÉCOLE

Dimanche 15 décembre 2013 le Père Noël est venu rendre visite aux enfants de l'école des Ormes sur Voulzie.

L'après midi débuta tout d'abord par un spectacle de clowns magiciens présenté par la compagnie « Aribo et Myster Magic ». Les enfants ont pu participer à différents numéros. Puis ils ont chanté quelques chants de Noël devant l'assemblée.

Enfin, ce fut l'arrivée du Père Noël, qui est venu la hotte bien remplie.



« Aribo et Myster Magic »

Des assistants très nombreux !



Quelques chants de Noël... en attendant le Père Noël



Merci Père Noël !



RECENSEMENT

de la population 2014



Cette année, le recensement se déroule dans votre commune ! **IL A LIEU DU 16 JANVIER AU 15 FÉVRIER 2014.**
Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Des résultats du recensement de la population découlent la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépend également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transports sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet de prendre des décisions adaptées aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : PAS BESOIN DE VOUS DÉPLACER

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous, muni de sa carte officielle. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y résident. Cette année, 412 communes ont la possibilité de se faire recenser en ligne. Lancé en 2012, ce programme d'expérimentation prévoit une généralisation à l'ensemble du territoire français en 2015.

- Si vous répondez sur les documents papier, remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous y aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR**

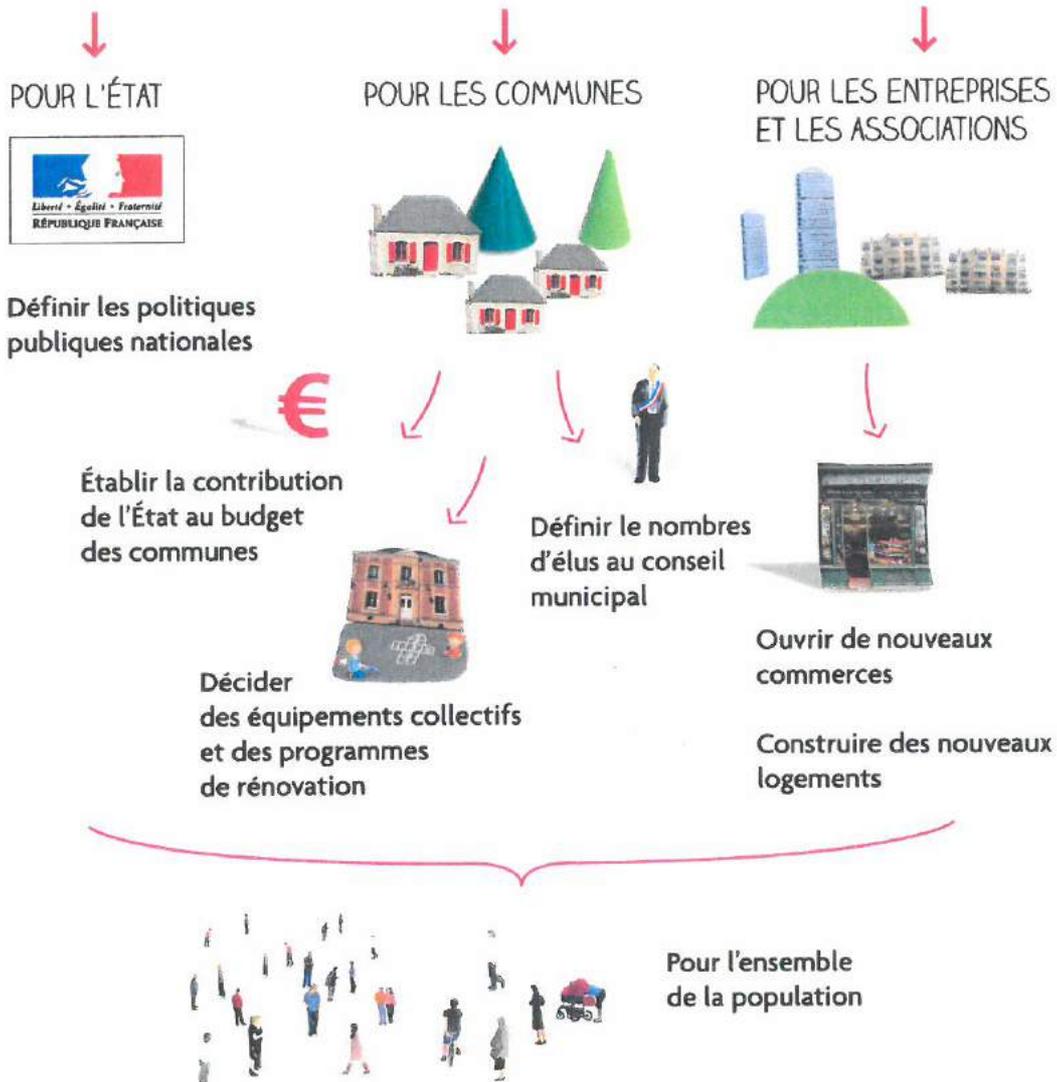


Insee & votre commune

À QUOI SERT LE RECENSEMENT ?



C'EST GRÂCE AUX DONNÉES COLLECTÉES QUE L'ON PEUT PENSER ET RÉALISER LES PETITS ET LES GRANDS PROJETS QUI VOUS CONCERNENT



COMMENT SUIS-JE RECENSÉ ?

MA COMMUNE A MOINS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement
a lieu tous
les **5** ans

MA COMMUNE A PLUS
DE 10 000 HABITANTS



Le recensement a lieu
tous les ans sur un échantillon
de **8%** de la population



Je suis informé
de la visite de l'agent
recenseur par courrier

Puis
je reçois
sa visite



Je remplis
le questionnaire



Sur papier



L'agent recenseur repasse
sur rendez-vous pour
récupérer le questionnaire

LES GRANDES ÉTAPES DU RECENSEMENT



AVANT LA COLLECTE



Recrutement
et formation
des agents
recenseurs

Constitution de la liste
des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance
pour avertir du passage
de l'agent recenseur

PENDANT LA COLLECTE

Distribution et récupération
des questionnaires par
mon agent recenseur



Vérification de la bonne prise en compte
de tous les logements par la commune

APRÈS LA COLLECTE



Certification
de la collecte
par le maire



Saisie et traitement
des données



Vérification
et validation
des résultats
par l'Insee

Transmission
des questionnaires
à la direction régionale
de l'Insee



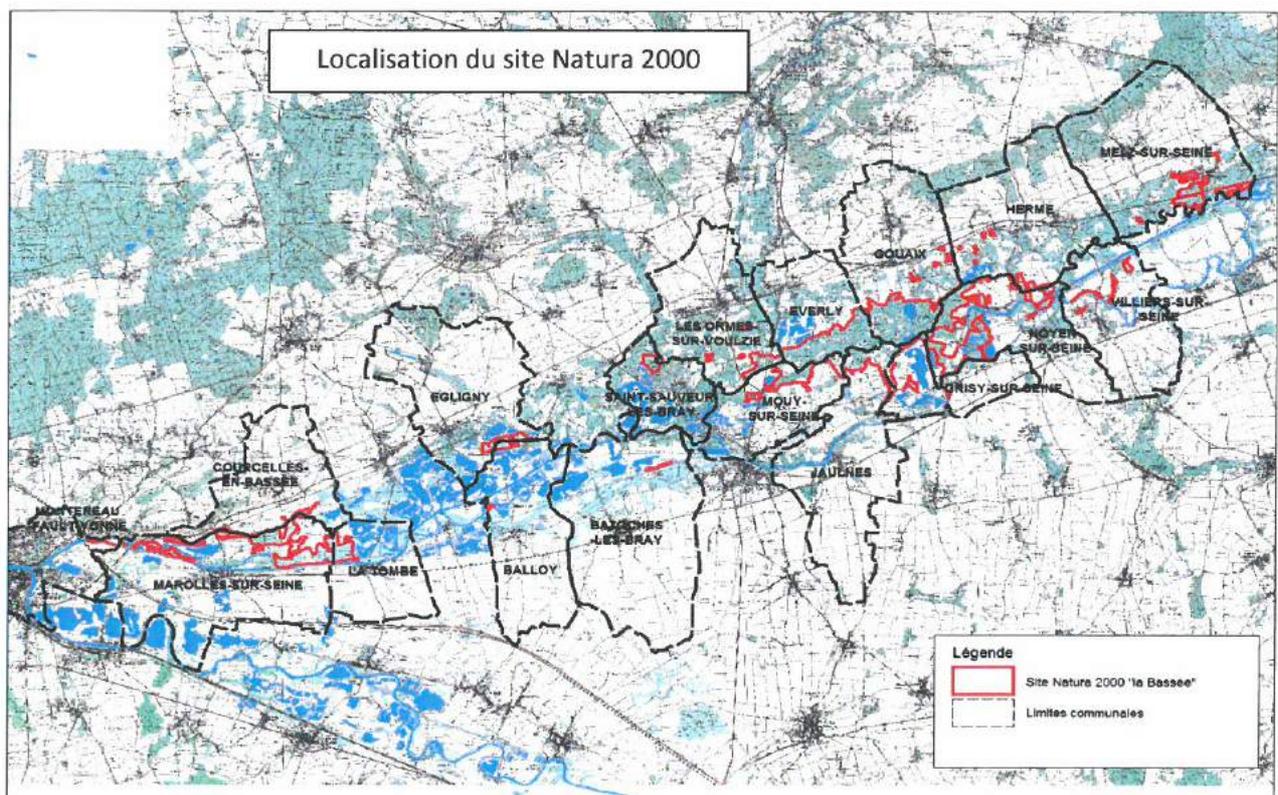
Communication des chiffres
aux maires et au grand public

Natura 2000

Les Ormes-sur-Voulzie, un territoire reconnu pour sa biodiversité au niveau européen?

Depuis longtemps la Bassée est connue pour posséder une grande richesse naturelle, mais c'est en 2012, qu'elle a été reconnue au niveau européen pour faire partie du réseau de zones naturelles d'intérêt communautaire, nommé Natura 2000. Toute la Bassée n'est pas concernée, seules 18 communes ont été identifiées pour abriter une biodiversité d'intérêt européen, dont la commune de des Ormes-sur-Voulzie.

Cette désignation révèle à quel point la faune, la flore et les milieux naturels de la Bassée sont remarquables et qu'il est important de les préserver. Ce patrimoine naturel fait partie de l'histoire de nos communes qui ont, de tout temps été liés et participe encore aujourd'hui à la caractérisation identitaire du territoire, de la même façon que le patrimoine bâti.



Qu'est ce que Natura 2000?

Natura 2000 est né de la volonté de maintenir la biodiversité sur les territoires ruraux remarquables tout en tenant compte des activités humaines (sociales, économiques et

culturelles) présentes sur les sites désignés. L'ensemble des sites Natura 2000 constitue un réseau au niveau européen d'espaces naturels, identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et de leurs milieux naturels.

La biodiversité ne peut être maintenue de façon pérenne sans les activités humaines ayant forgé l'intérêt écologique des territoires et s'inscrivant dans une logique de développement durable.

C'est pourquoi, ce dispositif a pour objectif de valoriser les territoires en proposant un programme d'actions basé sur le volontariat et la contractualisation, destiné à soutenir les activités locales ayant un effet bénéfique sur l'environnement.

Natura 2000 est donc un véritable outil au service des propriétaires, sensibles aux enjeux environnementaux mais ne souhaitant pas pour autant sanctuariser leurs terrains, afin de continuer à exploiter leurs parcelles.

Quels sont les avantages de Natura 2000?

Que vous soyez propriétaires de parcelles dans le site Natura 2000 ou ayants-droit vous avez la possibilité de bénéficier de cet outil mis à votre disposition pour soutenir la gestion et l'entretien de vos terrains que ce soit des parcelles de forêt, de culture ou de milieux ouverts (prairies, friches, marais...), dans le but de valoriser la biodiversité.

En fonction du type de vos parcelles, des enjeux identifiés et de vos conditions, deux sortes d'outils pourront vous être proposés:

-les contrats Natura 2000: ils visent à réaliser des travaux de gestion écologiques ouvrant droit à des contres-partie financières,

-La charte Natura 2000: elle correspond à une adhésion simple visant à mettre en place de bonnes pratiques contribuant au maintien des milieux naturels et des espèces présentes sur le site Natura 2000. Si elle ne permet pas d'obtenir des contres-partie financières, en revanche elle ouvre droit à des avantages fiscaux (exonération de la taxe foncière sur le non-bâti, exonération des trois quart des droits de mutation à titre gratuit pour les successions et donations, déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales...).

Informations et contacts

Depuis Juillet 2013, l'A.G.RE.NA.BA (Association de gestion de la réserve naturelle de la Bassée) assure l'animation du site Natura 2000 et se rendra disponible pour répondre à toutes vos questions.

Si vous souhaitez en savoir plus sur ce dispositif Natura 2000, n'hésitez pas à nous contacter par mail : violaine.meslier@espaces-naturels.fr ou par téléphone au 01 64 00 06 23

De nombreuses informations sont également disponibles sur le site internet suivant: www.seine-et-marne.n2000.fr

UNE HISTOIRE DE LA BATAILLE DE LA MARNE DE 1914

Nous commémorons cette année le centenaire de la Grande Guerre. En hommage à ces hommes qui ont combattu pour la France, voici une petite histoire qui fait partie de la grande histoire de la bataille de la Marne

A la sortie du village de Villiers St Georges, proche de Provins, vous y trouverez un cimetière militaire où reposent des enfants de la patrie « Mort pour la France » lors de ce conflit.

Si vous vous arrêtez afin de vous y recueillir, vous remarquerez la date du 6 septembre 1914 sur la plupart des croix.

Que s'est-il passé, le 6 septembre 1914 dans les environs de Villiers St Georges ?

Commençons par le début : Depuis la déclaration de guerre par l'Allemagne, le 03 août 1914 et l'invasion, sur le front ouest, de l'armée Prussienne par la Belgique, les troupes Françaises et leurs alliés sont repoussées à une cinquantaine de kilomètre de Paris.

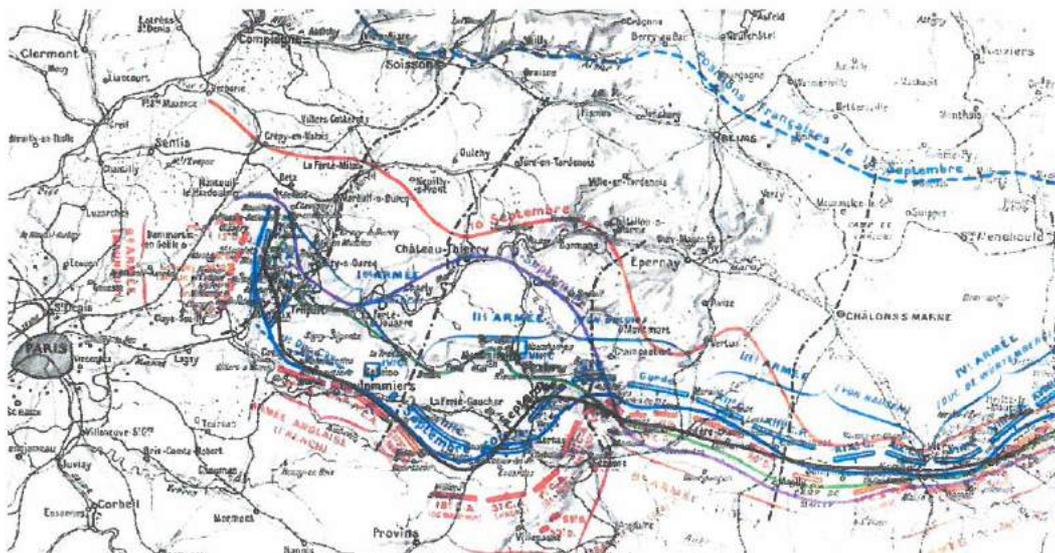
Le gouvernement quitte la capitale pour se réfugier à Bordeaux. Le 26 août, Le Général Gallieni est nommé gouverneur militaire de Paris, afin d'y assurer la défense. Il est, entre autre, l'initiateur des taxis de la Marne permettant ainsi l'acheminement de troupes de renfort sur les lignes de front à l'est de Paris.

Le 6 septembre est donné l'ordre de l'offensive, « on ne doit plus reculer ! »

« Au moment où s'engage une bataille d'où dépend le salut du Pays, il importe de rappeler à tous que le moment n'est plus de regarder en arrière. Une troupe qui ne peut plus avancer devra, coûte que coûte, garder le terrain conquis, et se faire tuer sur place, plutôt que de reculer. Dans les circonstances actuelles, aucune défaillance ne peut être tolérée. »

JOFFRE.

Dans notre région, vers le 5 septembre 1914, une patrouille du régiment de hussard allemand aurait été vue entre Gastins et Voinsles. Cela sera, semble-t-il, l'avancée la plus à l'ouest des troupes ennemis.



Le village de Villiers St Georges est le secteur d'attaque du 18^e Corps d'Armée, composée, entre autres, de la 69 Brigade d'Infanterie de Charente inférieure formée du 6^e Régiment d'Infanterie de Saintes et du 123^e Régiment d'infanterie de La Rochelle. Il est l'objectif à atteindre en ce premier jour d'offensive.

Ci-dessous le récit, tiré d'un extrait du journal, du soldat Octave Dardillac (Classe 1912) 4^e section - 12^e compagnie qui nous fait revivre cette journée.

«Dimanche 6 : dès le réveil à 5h, nous préparons le café hâtivement car l'ordre est reçu de revenir sur notre emplacement de la veille pour y prendre position. Nous avons assez reculé ; c'est le moment de prendre l'offensive. Notre bataillon marche donc dans le sens opposé à celui d'hier et nous traversons les fortes lignes de réserve. L'artillerie se porte en avant, puis nous la dépassons à seule fin de la protéger. Nous nous installons dans des tranchées faites par le génie. Nous y restons 2 heures de temps et pas trop à notre aise car nous y sommes serrés. L'artillerie ennemie bombarde car les obus éclatent autour de nous à quelques mètres. Puis nous nous portons en avant du petit village de Villiers-Saint-Georges à l'abri d'un bois. Le canon fait toujours rage et c'est tout le jour une pluie d'obus qui éclatent à côté de notre section qui se trouve en ordre et bien serrée ; mais il n'en est pas de même pour la 3ème section qui est ravagée par les obus. Il y a deux morts et une vingtaine de blessés, ce qui diminue des $\frac{3}{4}$. Les mitrailleuses de notre bataillon qui sont à 20 m de nous dans le bois sont aussi rudement endommagées car il y a 2 morts dont ce pauvre Grollot et 3 blessés dont mon camarade Ramy. Ensuite, c'est notre Capitaine [Geist] qui est atteint par des éclats d'obus à l'épaule et qui vont lui traverser le bras en ressortant au coude, il est très endommagé et on le charge sur une voiture puis emmené au poste de secours qui se trouve à quelques kilomètres à l'arrière pour être évacué. Puis vient le tour de notre Commandant [de Lasteyrie du Saillant] qui est blessé aussi, ainsi que le Capitaine Perrain [Perrin, 11e Cie] qui perd son sang en abondance, tous sont immédiatement conduits au poste de secours par les brancardiers.



Enfin, à la tombée de la nuit, l'ennemi se retire et l'on s'avance sur lui. L'on va bivouaquer dans un champ voisin après avoir traversé deux villages incendiés par l'ennemi et dont il y a encore quelques maisons qui sont en feu. Dans notre parcours, nous passons à une laiterie abandonnée, où il y a de bonnes bouteilles de vin que l'on s'empresse de déboucher ; ce qui n'est pas de trop après une journée comme celle-là puis l'on se couche dans un champ de blé sur quelques gerbes. »

Les pertes, ce jour du 6 septembre s'élèverait, rien que pour le 6^e RI, à 16 tués :

Aujard Marcel, Bore Pierre, Darguence Michel, Forgeron Auguste, Lalanne Elie, Lally Elie, Pion Thomas, Seurin Pierre, Vacher Auguste, Carteau Raphaël, Cessat Jean, Grelaud Aristide, Guimaron Constant, Penin Joseph, Pourquey Manuel, Rouhaud Florimond.

Seuls les 9 premiers reposent au cimetière militaire de Villiers-Saint-Georges. Les 7 autres auraient été récupérés par les familles après le conflit. Au passage, on aura relevé le nom d'Aristide Grelaud qui doit être, selon toute vraisemblance, "ce pauvre Grollot" de la section de mitrailleuses dont Octave Dardillac évoque le décès dans son récit. Enfin, pour être précis on peut ajouter à cette liste les noms de 2 soldats décédés de blessures dans les jours suivants à proximité de Villiers-Saint-Georges, il s'agit des soldats Arrivé Abel décédé le 9 septembre à l'infirmerie de la gare de Nogent-sur-Seine et Boisseau Gaston décédé le 10 septembre à l'hôpital civil de Montereau.

Source : http://pages14-18.mesdiscussions.net/pages1418/forum-pages-histoire/villiers-georges-septembre-sujet_10259_1.htm

F-TAILLANDIER

PAGES PRATIQUES

Le nouveau permis de conduire sécurisé

16 septembre 2013



Est-ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

NON. Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

Quand le nouveau permis de conduire remplacera-t-il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033. Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format « carte de crédit » à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

Est-ce que le permis à points existe toujours ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le site internet <http://www.telepoints.info>

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.

INUTILE DE VOUS DÉPLACER pour demander un nouveau permis de conduire.

Si votre permis a été délivré avant le 19 janvier 2013, il est valide jusqu'au 19 janvier 2033.

Nouveau permis de conduire sécurisé 16 septembre 2013

unifié, sécurisé, pratique et renouvelable, format « carte de crédit »

Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne. Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm³.

Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

Des avantages pour les usagers

Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduire. Les permis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur www.telepoints.info sera joint à l'envoi du permis de conduire.

Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

Un titre renouvelable valable 15 ans

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites « lourdes » (C et D) ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

C'est un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

Quelles sont les informations contenues dans la puce ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et le numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...).

La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'historique des PV.

Symbole et nom de l'État qui a délivré le titre



D1FRA13AA00026140101JULES<SPB

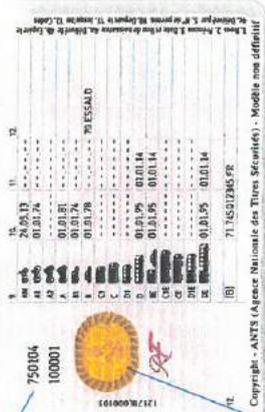
Copyright - ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) - Modèle non officiel

Bande MRZ

Elle permet d'accéder aux informations de la puce

- 1 Nom du titulaire
- 2 Prénom du titulaire
- 3 Date et lieu de naissance
- 4a Date de délivrance du titre
- 4b Date de fin de validité
- 4c Autorité de délivrance
- 5 Numéro du titre
- 9 Catégorie(s) de permis

Numéro du dossier



Puce électronique

- 9 Catégorie(s) de permis
- 10 Date d'acquisition des droits
- 11 Date de fin de droits
- 12 Codes des restrictions applicables



10+5 ans



■ La carte nationale d'identité est valide 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2014

L'État simplifie vos démarches

A compter du 1^{er} janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne:

- les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1^{er} janvier 2014 à des personnes majeures.
- les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

<http://www.interieur.gouv.fr/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/>

Notre école

Les 83 élèves et l'équipe enseignante vous adressent leurs vœux les meilleurs pour 2014.

La rentrée s'est déroulée paisiblement. 19 inscriptions ont été enregistrées dont 11 petits. Monsieur De Natale, premier adjoint au Maire, s'est rendu dans chacune des 4 classes pour souhaiter une bonne année scolaire aux élèves.



Cette année, notre thème est Paris. Nous apprenons ainsi à connaître cette grande ville, notre capitale à seulement 100 km de notre village, à travers, son histoire, sa géographie, les arts,....

Sur grand écran, au cinéma de Mons en Montois, les élèves de Maternelle, les CP et CE1 ont assisté à la projection de « Un Monstre à Paris », une autre façon de découvrir Paris.

Nathalie conteuses du « Sac à histoires » a réuni toute l'école pour la magie de Noël. Père Noël, lutins, traîneau et rennes étaient au rendez-vous pour la plus grande joie des enfants et des adultes.



Jeudi 19 Décembre, les élèves ont exposé leurs objets de Noël. La vente a pour but de financer notre sortie pour Paris au printemps 2014.



Notre journal « L'Echo des Juniors » paraîtra dans quelques jours. Vous y trouverez des articles écrits par les enfants sur divers sujets et sur la vie de l'école.



LISTE DES ASSOCIATIONS COMMUNALES

AMITIE A.P.A.R. (CLUB 3^{ème} AGE)

**ASSOCIATION COMMUNALE SPORTIVE ET D'ANIMATION
(ANIMATION ,FETES)**

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

ASSOCIATION DE TENNIS DE TABLE (PING PONG)

ATELIER (COUTURE, TRAVAUX MANUELS)

BIBLIOTHEQUE

C.O.F. (COMITE D'ORGANISATION DES FETES)

ENTRE TERRE ET CIEL (TAÏ-CHI)

GROUPE ADELAÏDE (MUSCULATION, FITNESS)

LES JARDINS DE LA VOULZIE (MAISON DE RETRAITE)

LES PETITS ORMOIS (CANTINE ET GARDERIE)

TALYS'ORMES (JUMELAGE AVEC L'ITALIE)

SOCIETE DE CHASSE

POUR AVOIR DES RENSEIGNEMENTS,

TÉLÉPHONEZ A LA MAIRIE AU :

01 64 01 77 73

BIBLIOTHEQUE

Horaires : mercredi et samedi, de 10h30 à 11h30.

Nous remercions toutes les personnes pour leurs dons de livres. Ils sont appréciés. Si quelqu'un est intéressé pour assurer une heure de permanence, il sera le bienvenu et merci de contacter Mme PIONNIER Joëlle 59 grande rue de Couture, tél : 01 64 01 72 54.

Bonnes fêtes à tous, petits et grands et bonnes lectures.



GRUPE ADELAÏDE



Le groupe Adelaïde vous souhaite une bonne, heureuse et sportive année 2014.



Fin 2013, nous nous sommes mobilisés pour les « restos du cœur ».

L'ATELIER

L'aventure continue depuis le 10 septembre après une pause vacances.

On a toutes sorti nos aiguilles à tricoter, chacune pour faire un ouvrage différent mais c'était surtout l'occasion de transmettre nos « talents ».

Une bonne adresse à Savins a permis à quelques unes de s'essayer au « SCRAPBOOKING » et de réaliser des encadrements photos très réussis.

Le 15 novembre le salon « CREATION ET SAVOIR FAIRE » à Paris a attiré une quinzaine d'entre nous pour faire le plein d'idées nouvelles (fabrication de sacs à sacs, personnages sapin de Noël.....).

L'AG s'est tenue le 03 décembre en présence de Mme Canziani Mireille.

Le 04 janvier l'opportunité d'une visite au musée des ARTS FORAINS s'est présentée et a ravi quelques membres de notre association et leur famille.



En attendant de réaliser nos projets 2014, toute l'équipe vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.



TALYS'ORMES – LE JUMELAGE

Buongiorno !

Dans le cadre de notre Jumelage, le déplacement vers Bianzano a eu lieu du 25 au 28 juillet 2013. Sept membres de l'Association étaient du voyage. Le trajet a duré environ 11h00 en passant par le tunnel du Mont-Blanc.

L'accueil en Mairie par Madame la Maire et ses Adjointes fut très cordial et l'accueil au sein des trois familles a été formidable.

Tous parlaient français, et cela a été d'une grande utilité lors des divers échanges, ce qui n'a pas empêché les membres de parfaire leur italien !

Le premier jour, les membres ont commencé le séjour par la visite de Bianzano. Pause déjeuner au restaurant « La Casa del Pescatore » à Monasterolo des Castello sur les bords du lac d'Endine, suivi de la visite du musée Cavellas de Casazza.

Le soir, ils ont assisté à un magnifique concert d'instruments à vent au Château de Bianzano.

Le deuxième jour, visite de Bergame (*ville haute et basse*) puis des fresques du 16ème siècle à Trescore Balneario.

Quant aux diverses spécialités régionales italiennes, chacun a pu en apprécier leurs saveurs grâce au savoir-faire unique du pizzaiolo et du cuisinier présents lors de ces deux soirées à la cantine des « Chasseurs des Alpes ».

Ce voyage fût un grand moment d'échange et de convivialité et chacun est impatient de pouvoir accueillir à son tour leurs hôtes Italiens afin de leur faire découvrir les charmes et traditions de notre beau village et de notre belle région.

A presto !



Bianzano ...

Devant la Mairie ...





L'association
« Entre Terre et Ciel »
s'est enrichie d'une section
« Qi Gong »

Depuis maintenant 3 ans, des cours de Tai Chi sont proposés Aux Ormes grâce au savoir – faire de Marie Thérèse Maitre. L'association « Entre Terre et Ciel » compte actuellement une trentaine d'adhérents.

Les cours de Tai chi ont lieu à la salle des associations le lundi à 19 h 30 pour les plus avancés et le jeudi à 14 h 30 pour les débutants (ou avec déjà 1 an de pratique). Depuis la rentrée 2013, les cours s'approfondissent par l'étude des 10 principes fonctionnels du Tai Chi Chuan qui s'harmonisent entre eux dans l'art essentiel de la détente au sein du mouvement. En outre, 4 des adhérents les plus avancés ont suivi un stage sur ces principes avec Maître Jean Jacques Galinier, médaille d'argent en style Yang au championnat du monde 2008 de Taipei (Taiwan).

En septembre 2013, s'est également ouverte une section de « Qi Gong » le jeudi à 19 h 30 à laquelle participent une dizaine d'adhérents. Le Qi Gong discipline millénaire fait partie intégrante de la médecine traditionnelle chinoise et s'adresse à tous. Son objectif premier est de parvenir à l'harmonie du corps et de l'esprit dans un état de quiétude et de paix. Les mouvements lents sont basés sur les réseaux d'acupuncture et aident à améliorer la santé et la vitalité ainsi que l'apaisement du mental. **Si vous souhaitez découvrir cet art du bien être, n'hésitez pas à nous rejoindre un jeudi soir pour une séance d'essai.**

Outre le Tai Chi et le Qi Gong, l'association a proposé une séance de sophrologie le 12 décembre 2013 et 2 cours de yoga sont prévus en janvier 2014. D'autres activités conviviales réuniront les adhérents en ce début d'année 2014 : le partage de la Galette des Rois le 6 janvier et le défilé du Nouvel An chinois à Paris le 8 février.



Les membres d'«Entre Terre et Ciel » souhaitent à tous les habitants
Des Ormes une Bonne et Heureuse Année 2014.

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités (A.P.A.R.)

Pour le 2^e semestre 2013, La Maison des Associations a accueilli les membres, amis et sympathisants qui aiment à se réunir et se retrouver pour participer à ces après-midi divertissants, récréatifs, gourmands et informatifs.

Le calendrier a été respecté, et chacun par sa présence, y participe toujours de bon cœur et apporte son geste de générosité, ses surprises et sa bonne humeur.

À chaque rencontre, un moment est réservé, pour permettre d'apprécier les desserts "fait maison" et par les participants qui ne manquent jamais d'originalité et commentent la façon dont elles s'y sont prises pour réussir leurs succulentes gourmandises.

Le *Scrabble*® qui permet tout en jouant de faire travailler et entretenir sa mémoire, ravive ses connaissances et fait découvrir de nouveaux mots. Pour 2014, nous continuons d'étudier la possibilité de jouer en duplicate par vidéoprojecteur.

Vous, qui avez cinquante ans et plus, n'hésitez pas à venir nous rejoindre, vous serez reçus avec le sourire qui

ne nous quitte pas et vous pourrez ainsi vous détendre avec nous.

Comme le précise le calendrier page 31 les rencontres bi-mensuelles se font le mercredi pour être accueilli à la Maison des Associations. *Merci de prévenir au plus tard la veille de votre présence.*



Nos Meilleurs vœux de Santé, Longévité et réconfort à toutes celles et ceux qui nous liront.



UNION DES ANCIENS COMBATTANTS (UDAC)

Les Ormes sur Voulzie

C'est le 11 novembre 2013 qu'a été commémoré le 95^{ème} anniversaire de l'Armistice 1918.

Cette cérémonie a eu lieu autour du Monument aux Morts situé au cimetière de Les Ormes sur Voulzie.

Sous les couleurs de la République Française, en présence des élus, des membres de l'Union, du public et des élèves de l'École communale dirigée par Mme Sylvie Grisot. quatre élèves élèves du cours moyen : Axelle Amrani, Lilou Chapotot, Bastien Foti et Camille Perrin ont lu le message de l'Union Française des Associations d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre (UFAC).

Le Président Guy de Natale a effectué l'Appel aux Morts pour la France dans le silence absolu qui s'impose.

Entouré du Conseil Municipal, Monsieur Philippe Vernet, Maire, a délivré le message de Monsieur Kader Arif, Ministre délégué aux Anciens Combattants suivi du dépôt de la gerbe offerte par la Municipalité.

Une minute de silence et de recueillement a été respectée par toutes les personnes, qui par leur présence, attachent un vif intérêt à cet événement national.

La Marseillaise hymne national a été joué à la clarinette par Mme Sophie Bonfils et timidement chanté par quelques personnes présentes.



*" Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie,
un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir."*

Maréchal Foch

Bonne année 2014, Meilleurs Vœux de Santé et de Paix.

AMITIÉ

Amicale des Personnes Âgées et des Retraités

Association Sans But Lucratif de la Loi 1901

77134 LES ORMES SUR VOULZIE

Courriel : apar@altern.org

Pour être accueilli dans les meilleures conditions nous vous remercions d'avoir la gentillesse de bien vouloir **avertir AU PLUS TARD la veille en appelant par téléphone le 01 6401 7540 ou 06 4270 2196** :

Par avance merci.

Le mercredi 08 janvier 2014.

LES RENCONTRES d'AMITIÉ 2014

À la Maison des Associations – Les Ormes sur Voulzie – Téléphone : 01 6401 7491

- | | |
|------------------------------|---|
| Mercredi 15 janvier 2014* | - Rencontres d'Amitié – La Galette (***) |
| Mercredi 29 janvier 2014* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 12 février 2014* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 26 février 2014* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les crêpes maison</i> |
| Mercredi 12 mars 2014* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 26 mars 2014* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les Gaufres de Bruxelles</i> |
| Mercredi 09 avril 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 23 avril 2014** | - Rencontres d'Amitié – <i>Partageons la brioche</i> |
| Mercredi 14 mai 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 28 mai 2014** | - Rencontres d'Amitié – <i>La surprise</i> |
| Mercredi 04 juin 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 25 juin 2014** | - Rencontres d'Amitié – <i>Les clafoutis maison</i> |
| Mercredi 19 juillet 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 23 juillet 2014** | - Rencontres d'Amitié – <i>Les sorbets</i> |
| Jeudi 04 septembre 2014 | - <i>En prévision repas annuel à l'extérieur</i> |
| Mercredi 10 septembre 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 24 septembre 2014** | - Rencontres d'Amitié – |
| Mercredi 15 octobre 2014** | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 29 octobre 2014* | - Rencontres d'Amitié – <i>Les nifletes spécialité locale (***)</i> |
| Mercredi 12 novembre 2014* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 26 novembre 2014 | - Rencontres d'Amitié – |
| Mercredi 10 décembre 2014* | - Rencontres d'Amitié |
| Mercredi 17 décembre 2014* | - Rencontres d'Amitié – <i>La bûche de Noël (***)</i> |

Les Rencontres d'Amitié depuis 2012 ont lieu le mercredi en principe horaire d'hiver (*) de 13h30 à 17 h30 et jusqu'à 18 h pour l'horaire d'été (**).

Ce seront toujours des moments de détente, de divertissements (Jeux de cartes et de société, Scrabble® classique et duplicate (prévision par vidéoprojecteur), de traditions, d'échanges et d'informations agrémentés d'un goûter. Chacun peut y apporter gâteaux et confiseries à partager en commun ou créer la surprise en célébrant un anniversaire par exemple en prévenant toujours le jour de la rencontre précédente !

(***) Pour les rencontres du 15 janvier, 29 octobre et 17 décembre nous ferons appel à la boulangerie-pâtisserie locale et Claude Bouchier se fera un plaisir de préparer ces pâtisseries.

LES JARDINS DE LA VOULZIE

Création d'une activité informatique appelée « point. Net »



Cette activité fait suite à une demande des membres du Conseil de la vie Sociale.

Les objectifs à atteindre sont les suivants.

- Rompre l'isolement
- Garder et entretenir les liens familiaux
- Favoriser les liens sociaux (Pas de coupure avec le monde l'extérieur)

Les résidents qui le souhaitent, pourront grâce à cette technologie converser avec leur famille.



Challenge inter- résidences du vendredi 13 Septembre 2013

Cinq établissements étaient présents l'EPHAD de BRAY, l'EPHAD de ROSAY EN BRIE, l'EPHAD de MORMANT, l'EPHAD DES ORMES, et la résidence de LONGUEVILLE.

80 participants se sont « affrontés » à travers diverses épreuves (cible, chamboule- tout, quilles, billard hollandais). Ces épreuves demandent de l'adresse, nos résidents n'en manquent pas. Tous les participants attendaient avec impatience ce jour. Pendant le repas pris en commun Jaques, Robert, Daniel et Jacky nous divertissaient avec des chansons d'antan.

A 16h Mr Guy de Natale, 1^{ER} adjoint au Maire des Ormes remettait aux participants médailles et coupes, un goûter était servi avant que chacun regagne son établissement. Tout ce petit monde était ravi d'avoir passé un moment inoubliable.



Arbre de Noël des enfants du personnel

« Découvrir et respecter les animaux de la ferme tout en s'amusant ». Spectacle itinérant d'un clown fermier mettant en scène les bébés animaux vivants de sa ferme.



l'ami fermier des bambinos s'appelle Tiligolo,.

Les acteurs principaux sont les enfants et les bébés animaux. Les apprentis fermiers traitent Mme Chaussette, la chèvre, et donnent le biberon à Mozart, le p'tit cochon.



En dehors du spectacle sous l'œil attentif de Tiligolo, les enfants entrent dans le parc pour **toucher, caresser, cajoler** les animaux qui sont habitués à leur contact (poussins, canetons, lapereaux, porcelets, chevreaux, agneaux, poules, coqs, canards, canes, oies, chèvres, ...), **que du bonheur.**



Ce spectacle pédagogique, ludique et interactif ne fait que des heureux que ce soit parmi les petits ou bien les grands.. Une journée fermière inoubliable suivie de l'arrivée du père Noël tant attendue.

INFORMATIONS GENERALES

BREVET DES COLLEGES

Félicitations à nos jeunes diplômés :

- BRASSART Julien
- PARIS Pierre
- JEANTY Thibaud
- GUARDIOLA Guillaume
- SOLE Samuel
- LUC David

Le C.C.A S des Ormes leur a offert un bon d'achat de 35€.



CENTRE AQUATIQUE DE PROVINS

Le centre aquatique offre une très grande richesse d'équipements pour toutes les pratiques sportives ou de détente, un espace aquatique avec de nombreux bassins intérieurs et extérieurs et d'un espace forme cardio-training et musculation, d'un sauna, d'un hammam et d'autres équipements complémentaires de relaxation. Ce centre a été conçu pour répondre aux attentes et besoins de tous.

Pour tous renseignements, tel au 01 60 67 00 40



HALTE GARDERIE

La halte-garderie Mil'Mouch est une association parentale au service des plus petits, de 6 mois à 3 ans. Elle se situe à Grisy-sur-Seine dans un cadre verdoyant et paisible, au numéro 22 de la grande rue soit au rez-de-chaussée de la mairie.

La halte-garderie est ouverte les mardis, jeudis et vendredis de 8h45 à 17h15 hors vacances scolaires.

Pour plus de renseignements , n'hésitez pas à nous contacter les jours d'ouverture
au : 01 60 58 91 30



Passage d'un train à vapeur aux Ormes

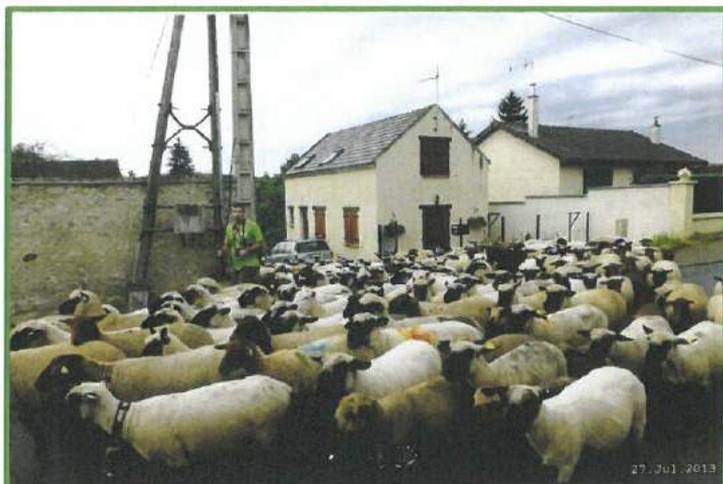
Retour sur la ligne, après 40 années d'absence

Quarante années après son dernier train sur la ligne Flamboin-Montereau, la locomotive 141 TB 407 a pu de nouveau la parcourir de bout en bout en 2012.

On peut parler d'une double renaissance. La ligne tout d'abord. Préservée à titre stratégique comme liaison entre les réseaux Est et Sud-Est, elle n'avait plus vu passer de trains de voyageurs depuis le début des années 50. Fermée à tous les trafics en 1995, sa ré-ouverture au trafic fret à l'automne 2011, après renouvellement de la voie, était inattendue. Ce spécial vapeur AJECTA était le premier train de voyageurs à l'emprunter.

Cette année, le train Longueville-Montereau, avec voyageurs est passé le samedi 06 juillet 2013.





27 juillet 2013

Transhumance des moutons
d'Elise COLAS des Ormes
via le Vesoult.

ÉTAT CIVIL 2013

NAISSANCES

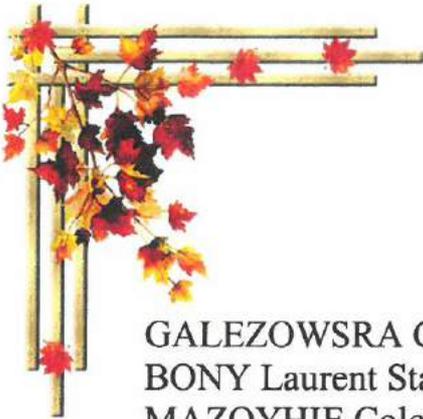


CONTREVILLIERS Alexis Fabrice	29 janvier 2013
ROLLOT Siché Tony Jefferson	24 mars 2013
CLINI Ethan Dominique	18 avril 2013
BLOT Louka Robert	05 mai 2013
BAHADOURIAN Gayané Sandra Marie	13 août 2013
ROUSSET Séléna Chantal Patricia	11 septembre 2013
ALVES Léane Licinia Marilyne	03 octobre 2013
JACQUES Mathias Christian Jean-Claude	21 novembre 2013
DASZUK Lowen Nicolas	03 décembre 2013
COLVIL Oriane Simone Joy	19 décembre 2013



MARIAGES

DUBOIS Stewart Mike Morgan WETZEL Sarah Anita	05 janvier 2013
PREVOST Cédric Fabien HALLAUER Leslie Mauricette	11 mai 2013
DUVAL Vincent Hugo Gilbert LEROY Marion Patricia Lucille	20 juillet 2013
DERDA Stéphane Charles LEROY Aurore Florence Béatrice	31 août 2013
TISMON Georges Pasteur LOUISOR Manuela Michelle	14 décembre 2013
HADDAD Noël Jean Pierre RICHARD Béatrice Gilberte Hélène	21 décembre 2013



DÉCÈS

GALEZOWSRA Catherine Vve SIUDA	23 janvier 2013
BONY Laurent Stanislas	11 avril 2013
MAZOYHIE Colette Marie Blanche	04 mai 2013
GROSSETETE Jean Charles Louis	19 mai 2013
DECLUZEAU Suzanne Micheline Vve CERISIER	19 mai 2013
CAPON Guillaume	10 juin 2013
BON Claudette Andrée Vve PICHOT	21 juillet 2013
DUPUIDS Lucette Henriette Raymonde Vve GUERIN	19 août 2013
BLUMEN Michel	06 septembre 2013
CHAILLOT Yvette Geneviève Epouse CORGERON	14 novembre 2013

MAISON DE RETRAITE « LES JARDINS DE LA VOULZIE »

<i>POULET Odette Cécile Vve GARRET</i>	<i>03 janvier 2013</i>
<i>HUC Alice France Vve PASQUET</i>	<i>09 janvier 2013</i>
<i>DESCOURCIERES Gisèle Colette Armande</i>	<i>17 janvier 2013</i>
<i>DUCHET Michel Maxime Alexandre</i>	<i>18 janvier 2013</i>
<i>BOUDIN Roger Paul</i>	<i>04 février 2013</i>
<i>FAVIN Marcelle Georgette Vve CARCANDON</i>	<i>07 février 2013</i>
<i>LEBLANC Simonne Gilberte Louise Vve FOUQUER</i>	<i>08 février 2013</i>
<i>JOSSE Simonne Louise Vve MARETTE</i>	<i>23 février 2013</i>
<i>FIERVILLE Monique Berthe Geneviève Epouse MAYEN</i>	<i>28 février 2013</i>
<i>COILLET Paulette Raymonde Marcelle Vve CLAIN</i>	<i>27 mars 2013</i>
<i>FIOL Jeannine Geneviève</i>	<i>29 mars 2013</i>
<i>ROBIN Micheline Jeanne Mathurine Vve VASSEUR</i>	<i>05 avril 2013</i>
<i>VARENNES Lucette Edith Vve MASSON</i>	<i>12 mai 2013</i>
<i>LEFRANCQ Thérèse Marie Sylvie Epouse JOURDAIN</i>	<i>19 mai 2013</i>
<i>PIEDELoup Roland Henri Georges</i>	<i>24 juin 2013</i>
<i>BILLET Jeanne Mauricette Victorienne Vve PAUL</i>	<i>13 juillet 2013</i>
<i>BOUGRINE Saïdben Lakhdar Marie-Louise Vve VOISIN</i>	<i>16 juillet 2013</i>
<i>RENAUDIN Jeannine Mélanie Vve TARAULT</i>	<i>06 août 2013</i>
<i>HUSSON Gisèle Estelle Lucie Vve DUPONT</i>	<i>08 septembre 2013</i>
<i>BRUNET Jacqueline Julie Marguerite Vve COPIN</i>	<i>16 septembre 2013</i>
<i>MIGNOT Maurice Paul</i>	<i>26 octobre 2013</i>
<i>MARTIN Janine Mauricette Vve CORBEAU</i>	<i>01 novembre 2013</i>
<i>ROULON Jeannine Suzanne Vve ROGER</i>	<i>01 novembre 2013</i>
<i>PERILLIER Robert André</i>	<i>27 novembre 2013</i>
<i>CHEREAU Camille Georgette Vve SORGNARD</i>	<i>16 décembre 2013</i>

